

REPUBLIQUE FRANCAISE**EXTRAIT DU REGISTRE**

DEPARTEMENT DE LA
MARTINIQUE

Préfecture Martinique
Contrôle de légalité
REÇU LE

17 OCT. 2018

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

Séance du mardi 26 juin 2018

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
35	25	29
		Dont procurations
		04
VOTES		
Suffrages exprimés	Abstention	Contre
29	00	00

Date de la convocation

20/06/2018

Date d'affichage

20/06/2018

Objet de la Délibération

AFFAIRES FONCIERES

Projet APIT de Fond Lahaye

Cession à la ville des parcelles V 977-1017-1061

Président de Séance :

Luc CLEMENTE

Secrétaire de Séance :

Maurice JOSEPH-MONROSE

L'an deux mille dix-huit et le **vingt-six juin**, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc CLEMENTE, le Maire

Etaient présents : MM Luc CLEMENTE, Fred DERNE, Marie GARON, Emile GONIER, Yolène LARGEN-MARINE, Félix CATHERINE, Eric JULTAT, Arlette BRAVO-PRUDENT, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Raphael BORDELAIS, Josiane NAPOLY épouse PUJAR, Gérard CHAUVET, Danielle MINIETTY épouse RAYMOND, Joseph Armand BRAY, Marie-Claude RAQUIL, Sainte-Claire JANVIER, Charles ANIN, William PAULIN, Nicole DUFEAL, Maurice JOSEPH-MONROSE, Marie-Victor PAIGERAC, Patrice CHARLEBOIS, Victorien QUIMBERT, Christophe AGELAN, Philippe TAIEB.

Absents excusés : MM Christine ALIKER, Laurie ABAUL, Dominique CUPIT, Maryse SOUFFLEUR épouse AUGUSTE-CHARLERY, Max ORVILLE, Renaud SAINT-ALBIN, Léone VAILLANT épouse BARDURY.

Procurations : MM Christine ALIKER, Laurie ABAUL, Dominique CUPIT, Maryse SOUFFLEUR épouse AUGUSTE-CHARLERY ont respectivement donné procuration à William PAULIN, Patrice CHARLEBOIS, Sainte-Claire JANVIER, Marie-Victor PAIGERAC

Absents : MM Patrick FLERIAG, Marinette TORPILLE, Christophe AGELAN

**PROJET APIT – FOND LAHAYE
CESSION A LA VILLE DE SCHOELCHER, PAR L'ETAT, DES
PARCELLES CADASTREES SECTION
V-977: 1 280 m² / V-1017: 1726 m² / V-1061: 113 m²**

Le Conseil municipal :

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques et le code du domaine de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n°2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans les départements et les régions d'Outre-Mer, à Mayotte et à Saint-Pierre et Miquelon ;

- Vu la demande de cession à titre gratuit des parcelles cadastrées section V-977, V-1017 et V-1061 ;
- Vu le projet de convention de transfert de gestion globale de la zone des 50 pas géométriques entre l'Etat et la Ville de Schœlcher ;
- Vu l'avis favorable de la commission Grands Travaux et Equipements de Quartier en date du 8 juin 2018 ;
- Vu l'avis favorable du Bureau municipal du 18 juin 2018 ;
- Vu le rapport de présentation transmis aux conseillers municipaux ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE à ce stade de la procédure

-
- La cession par l'Etat à titre gratuit des parcelles cadastrées section V-977, V-1017 et V-1061, au profit de la ville, dans le cadre du projet APIT, est sollicitée ;
 - Mandat est donné à monsieur le Maire afin de procéder à la signature de tout document et acte se rapportant à la cession des parcelles.
-

Pour extrait certifié conforme,
Schœlcher, le 16 OCT 2018
Le Maire,



Luc Clémenté
LUC CLÉMENTÉ